

1 – PROGRAMMATION GENERALE EPS 2018 / 2019 – COLLEGE BAYARD

Champs d'apprentissage (CA)	Groupes d'activités	APSA (activités physiques, sportives et artistiques) programmées par niveau de classe et lieu de pratique				
		Blocs 2h annualisés	Blocs 3h			
		6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée	Activités de natation sportive	Natation de vitesse et savoir nager (piscine du clos d'or) - P1				
	Activités Athlétiques	Biathlon athlétique combiné Saut en hauteur - Lancer (Gymnase Jean Berger) - P2		Demi-fond E1 (stade Louis Galliard) – P1	Biathlon athlétique combiné E2 Saut-lancer (Stade Louis Galliard) – P5	Triathlon athlétique E3 Saut, course, lancer (Stade Louis Galliard) – P4
CA2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés	Activités Physiques de Pleine Nature		Course d'orientation (Parc Paul Mistral) - P1			Course d'orientation (Parc Paul Mistral) – P1
CA3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique	Activités gymniques		Gymnastique au sol (gymnase Jean Berger) - P3	Gymnastique au sol (gymnase Jean Berger) – P2	Acrosport (gymnase Jean Berger) – P2	Acrosport (gymnase Jean Berger) – P3
	Activités physiques artistiques			Danse (gymnase Jean Berger) – P5		
CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel	Sports collectifs		Tennis de table (gymnase Jean Berger) - P2	Basket-ball (gymnase Jean Berger) – P3	Tennis de table (gymnase Jean Berger) - P1	Badminton (gymnase Jean Berger) – P2
	Sports de raquette		Ultimate frisbee (Stade Louis Galliard) - P4		Badminton (gymnase Jean Berger) – P4	Volley-ball (gymnase Jean Berger) – P5
	Activités de combat		Basket-ball (gymnase Jean Berger) - P5	Boxe française (gymnase Jean Berger) - P4	Volley-ball (gymnase Jean Berger) – P3	
Périodes (P)		<u>Période 1</u> : du 04/09 au 06/11/2018. <u>Période 2</u> : du 13/11/ 2018 au 15/01/2019		<u>Période 1</u> : du 04/09 au 19/10/2018. <u>Période 2</u> : du 05/11 au 14/12/2018. <u>Période 3</u> : du 17/12 au 08/02/2019. <u>Période 4</u> : du 11/02 au 29/03/2019. <u>Période 5</u> : du 01/04 au 07/06/2019.		

2 – EVALUATIONS (communes à l'ensemble des classes d'un même niveau).

L'évaluation de fin de cycle valide les compétences des domaines suivants, spécifiquement à chacune des activités traitées :

1.4 – les langages pour penser et communiquer - Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps. « Développer sa motricité et Apprendre à s'exprimer avec son corps » *Le gymnaste, le boxeur, le pongiste, le volleyeur...*

2 – Méthodes et outils pour apprendre « S'appropriier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre » *Le coach, l'aide...*

3 – Formation de la personne et du citoyen « Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » *Le juge, l'arbitre, l'observateur...*

4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques « Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière » *le préparateur physique...*

- 4 niveaux de maîtrise pour l'élève : Maîtrise insuffisante - Maîtrise fragile - Maîtrise satisfaisante - Très bonne maîtrise.
- Des points sont attribués pour chaque niveau pour un total de 20 points.

3 – REGLES DE VIE ET SECURITE

- Tenue (hygiène, sécurité et efficacité) :

Pour pratiquer les activités physiques et sportives dans les meilleures conditions, une tenue de sport complète et adaptée est obligatoire :

- Un short et/ou survêtement, leggings, tee-shirt, vêtements de pluie au besoin.
- Une paire de basket adaptée à la pratique des activités sportives (semelle avec amorti). Les chaussures de loisir sportswear type converse, stan smith, etc.....sont interdites.
- Une paire de chaussons pour certaines activités : boxe française, acrosport et gymnastique au sol.
- Pour l'activité boxe française en 6° et 5° : une paire de gants hygiéniques ou chaussettes à insérer dans les gants de boxe.
- Pour l'activité natation en 6° : un maillot de bain piscine, un bonnet, des lunettes de natation.
- S'attacher les cheveux avec des élastiques.
- Pas de bijoux.

- Consignes de sécurité spécifiques à la course d'orientation 6°- 3° :

- Le professeur est à un point défini avec les élèves.
- La sécurité est une priorité, les élèves doivent avertir le professeur au plus vite de tout élément pouvant poser des problèmes.
- Le parc est un lieu public ouvert, il est demandé aux élèves :
 - d'éviter les contacts avec des personnes extérieures : ne pas répondre ou questionner ;
 - de contourner et passer loin des groupes, attroupement ou personnes avec des chiens ;
 - de venir informer le professeur si une balise n'est pas accessible (contexte imprévu) ;
 - d'avertir le professeur en cas de problème qui prendra les mesures jugées nécessaires.

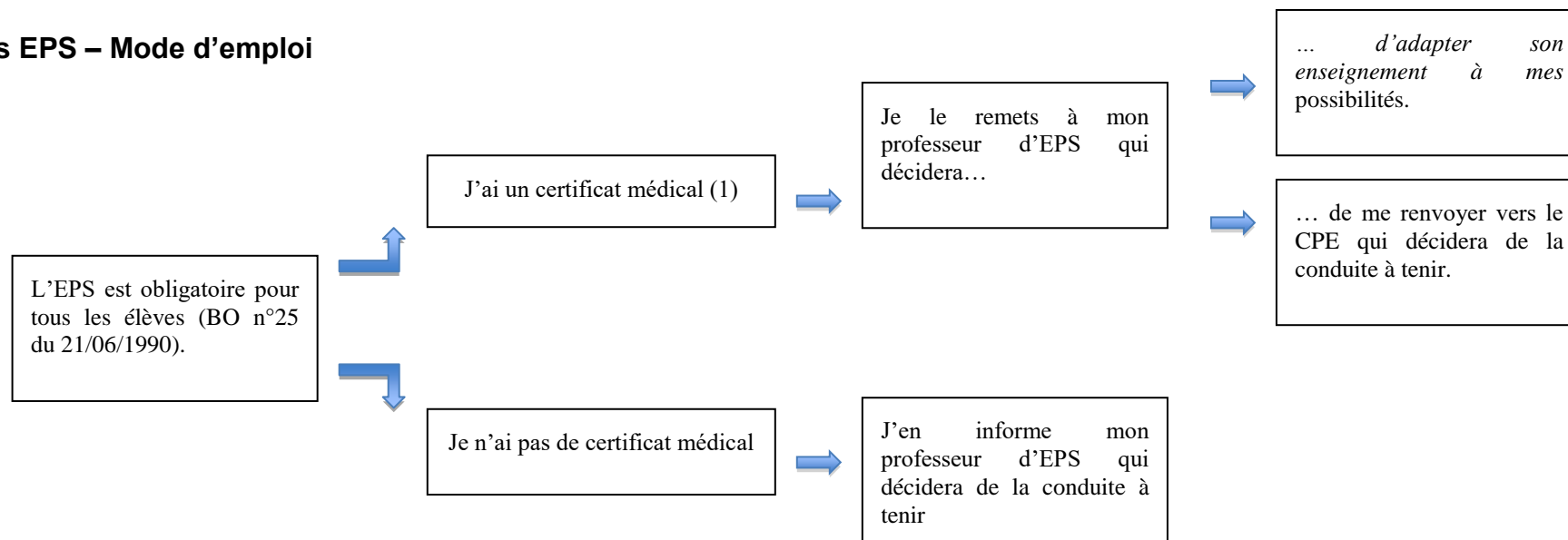
- Corne de brume/ sifflet : retour immédiat au départ.
- Les élèves sont au minimum binômes : « on n'abandonne jamais son ou ses camarades » !
- Zone d'évolution :

- repérée lors de la première séance et connue de tous les élèves.
 - Interdiction formelle de sortir du parc pour quelque raison que ce soit !!!

- Pose des balises : accessibles et non cachées. NE PAS LES DEPLACER !
- Ne pas marcher sur les plantes et fleurs.
- Ralentir l'allure dans les descentes et dans les zones de végétation denses.

- **Médicamentation** : si votre enfant doit prendre des médicaments lors de la pratique d'activités physiques et sportives (ventoline ou autre), vous devez en informer le professeur principal dès le début d'année afin qu'un PAI soit établi. Une trousse avec ordonnance et médicaments sera déposée dans le bureau du CPE, trousse que l'élève récupère (et ramène) à chaque sortie de l'établissement.

- Inaptitudes EPS – Mode d'emploi



(1) Certificat médical type, téléchargeable sur école directe. Une copie sera remise au CPE.

- **Déplacements et retards** : le départ se fait par regroupement des élèves en rang par deux, dans la cour, devant sa classe. Le retour se fait jusqu'à l'établissement. En cas de retard, l'élève pourra être accepté par le professeur responsable mais son retard sera signalé au CPE.

- Association sportive :

L'Union Sportive Bayard est affiliée à l'Union Générale et Sportive de l'Enseignement Libre. Elle est la continuité de l'EPS et permet une découverte ou une spécialisation dans une ou plusieurs activités physiques et sportives. Renseignements auprès des professeurs d'EPS de l'établissement en charge de l'AS ou site internet www.institutionbayard.fr (onglet « activités ateliers » puis association sportive)